

# Un handicap au travail ne devrait pas être un obstacle au bon déroulement de celui-ci.



Rendre votre entreprise accessible à tous les talents et maintenir ces talents à bord est plus important que jamais.

Pourtant, les personnes en situation de handicap rencontrent souvent de nombreux obstacles sur le marché du travail. En Belgique, 77,5 % de la population active n'ayant pas de handicap est employée, alors que ce chiffre n'est que de 23 % ou 55,3% pour les personnes en situation de handicap selon le degré d'impact de leur handicap.

## Passons à l'action !

Chaque individu peut se sentir limité. Cependant, certaines personnes sont plus affectées dans leur fonctionnement quotidien en raison de l'interaction entre leur handicap et leur environnement. Dans ce cas, il s'agit d'un handicap. Il est essentiel d'y prêter attention lors du recrutement, ou dans le cas où un-e collaborateur-trice développe un handicap.

La manière d'aborder cette situation nécessite une approche personnalisée qui ne peut pas être résumée en une simple fiche. Vous pouvez toutefois trouver de nombreux conseils et avis à ce sujet. De plus, vous trouverez ci-dessous de nombreux partenaires experts prêts à jouer un rôle de soutien et de conseil grâce à leur expertise.

## Comment y travailler ?



### Conseils pour le recrutement

- = Mentionnez clairement dans vos offres d'emploi que vous êtes ouverts à tout·e candidat·e ayant les compétences requises. N'oubliez pas de demander si des ajustements sont nécessaires ou de mentionner que des ajustements peuvent être faits.
- = Engagez un dialogue ouvert avec le·a candidat·e et évitez les préjugés. Laissez au·à la candidat·e l'occasion d'expliquer lui·elle-même comment son handicap peut influencer le contexte de travail. Les talents ne sont pas limités par un handicap.
- = Discutez également des missions que le·a nouveau·elle collaborateur·rice assumera avec votre équipe. Discutez du soutien que les collègues peuvent fournir.
- = Ne promettez pas un environnement de travail que vous ne pouvez pas garantir. Cela permet d'éviter des déceptions pour vous-même et pour le·a collaborateur·rice.
- = Ouvrez votre entreprise aux personnes en situation de handicap. Un lieu de travail inclusif augmente également les chances de trouver une main-d'œuvre de qualité, quelle que soit la nature du handicap.
- = Explorez avec la personne en situation de handicap, les possibilités d'aménagements raisonnables sur le lieu de travail. Ces ajustements exigent souvent peu d'efforts de votre part en tant qu'employeur.

### Conseils pour un emploi durable

- = Intégrez également les collègues en situation de handicap dans votre politique de formation et de carrière. Discutez des possibilités avec votre fonds sectoriel.
- = Continuez à rechercher des possibilités de soutien pour vos collègues et évaluez-les régulièrement. Les ajustements que vous faites pour vos collègues en situation de handicap sont souvent bénéfiques pour tous les collaborateurs·rices de votre entreprise.
- = Faites-vous accompagner par un·e coach professionnel pour vous-même, vos collaborateurs·rices et votre équipe. En tant qu'entrepreneur, vous ne pouvez pas tout faire seul. Votre fonds sectoriel peut vous aider à trouver les partenaires appropriés.

### Soutien financier

Le gouvernement propose de nombreuses primes pour optimiser l'emploi des personnes en situation de handicap dans votre entreprise. Vous pouvez par exemple demander une prime pour des ajustements nécessaires sur le lieu de travail ou pour un accompagnement externe. Votre fonds sectoriel peut vous aider à cet égard.

Vous pouvez trouver des mesures de soutien sur <https://www.aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-lemploi> :

- = Prime de soutien personnalisé
- = Allocation pour outils de travail, vêtements et ajustements du poste de travail
- = Allocation pour les frais de transport domicile-travail pour les personnes en situation de handicap
- = Interprète gratuit

## Qui peut vous aider ?

Les entreprises, tout comme les personnes, sont diverses. Ce qui fonctionne pour l'une peut ne pas fonctionner aussi bien pour une autre. Pour des conseils et un soutien adaptés à votre entreprise, contactez votre fonds sectoriel.

### Soutien via votre fonds sectoriel :

- = Nous vous offrons des conseils personnalisés.
- = Nous vous aidons à former vos candidat-e-s.
- = Nous vous orientons vers les partenaires de soutien appropriés.

Pour plus d'informations, visitez notre [site web](#).

### Soutien via des partenaires externes :

- = AViQ= l'Agence de la Vie de Qualité, branche handicap
- = [Fiche emploi](#) : information aux employeurs: adapter, soutenir, accompagner, (ré)intégrer, informer et former.
- = Folder : <https://www.codef.be/wp-content/uploads/2023/02/Brochure-Travailleurs-handicapes-AViQ.pdf>
- = [Ergojob](#): ressources indispensables pour les acteurs internes et externes de la prévention et de la protection au travail ainsi que pour les GRH d'entreprise. Exemples de fiches explicatives sur les bonnes pratiques en matière d'aménagements, en fonction des difficultés rencontrées.